

**CCAS de Puissalicon**

**DELIBERATION N° 2026-4**  
**Attribution de subventions aux associations pour l'année 2026**

Convocation du 17/04/2026  
Séance du 30/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Michel FARENC, Maire et Président du CCAS.

**Présents** : FARENC Michel – SERMET Nicolas – GAU Rose-Marie – ROYER Marie-Jeanne – FERRE Gerard – MICHELET Anaëlle – RICARD Line – VIGUES Marie-Pierre

**Absents** : JAUVERT Daniel (pouvoir à ROYER) – CONEGERO Elisabeth – DIAZ DE QUIJANO Laura (pouvoir à GAU)

**Secrétaire de séance** : GAU Rose-Marie

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les dossiers de demandes de subventions adressées au CCAS par les associations au titre de l'année 2026,

Considérant que l'obtention de subventions est nécessaire aux associations pour réaliser et développer leurs activités,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

**Décide** l'attribution des subventions suivantes au titre de l'année 2026 :

Associations	Subvention 2026
Prevention routière	100 €
Restos du coeur	250 €
Unicef	100 €
Ligue contre le cancer	200 €
France Alzheimer	150 €
Aide alimentaire Nord Biterrois	200 €
AFM Telethon	200 €
<b>Montant total attribué</b>	<b>1 200 €</b>

**Autorise** Monsieur le Président à procéder au versement de ces subventions,  
**Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026,

**Adopté à l'unanimité**

Ainsi délibéré, Pour copie conforme

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Transmission au représentant de l'état le 04/05/2026  
Publication sur le site internet de la Commune le 04/05/2026

  
**Rose-Marie GAU**  
Secrétaire de séance

  
**Michel FARENC**  
Président

